

Refonte et optimisation de la statistique financière de l'Etat et des communes

Dès 2010, les comptes de l'Etat donneront lieu à une publication annuelle de statistiques financières. En outre, un mémento traitant de la statistique financière est publié simultanément. L'Etat met par ailleurs à disposition des communes une fiche récapitulative par commune regroupant les données fiscales, financières et les indicateurs financiers. Tous ces documents sont disponibles sur le site Internet de l'Etat à l'adresse www.ne.ch/stat.

Jusqu'à présent, les statistiques financières étaient publiées dans les rapports à l'appui des comptes et des budgets, pour l'Etat, ainsi que dans les rapports de gestion, s'agissant des comptes communaux. Elles ne donnaient lieu à aucune communication particulière et étaient de fait souvent sous-exploitées.

Après la publication en 2009 de la première statistique fiscale, le Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF), en collaboration avec l'Office cantonal de la statistique, publie pour la première fois un rapport de statistiques financières consacré aux comptes de l'Etat et disponible en ligne sur www.ne.ch/stat.

Un outil de pilotage précieux

Dans le contexte d'une nouvelle gestion des collectivités publiques marquées notamment par l'introduction de mécanismes de frein aux dépenses, l'harmonisation des modèles comptables et une attention toujours plus grande des instituts financiers à la santé financière des collectivités publiques, il est plus important que jamais de disposer de repères fiables. Pour être à même de fixer des objectifs, d'initier, de réorienter des politiques publiques ou d'en évaluer l'efficacité, par exemple, il importe de disposer d'un outil permettant une lecture et une analyse précises de la situation financière.

Dans ce sens, et plus encore au moment de lancer le chantier du redressement de nos finances et de la réforme de l'Etat, cette nouvelle publication constitue un important outil de pilotage, tant pour le Conseil d'Etat que pour le Grand Conseil. Conjointement avec la planification financière roulante qu'il a été décidé d'introduire, ce nouvel instrument statistique permettra de maîtriser et, plus encore, d'anticiper les développements à venir plutôt que de les subir.

Un rapport et un mémento

Dans le même temps, cette statistique financière s'adresse également aux citoyennes et citoyens du canton ainsi qu'à toute personne s'intéressant à la gestion d'une collectivité publique. Cette publication a également un objectif de transparence sur la santé financière de l'Etat de Neuchâtel pour lui-même et en comparaison intercantonale.

C'est pour cette raison qu'à côté du rapport formel et prioritairement destiné aux membres du Conseil d'Etat, du Grand conseil et des autres autorités concernées par cette problématique, un mémento traitant de la statistique financière est publié simultanément. Grâce au soutien de la Banque cantonale neuchâteloise, ce mémento sera tiré à plusieurs milliers d'exemplaires, rendant ainsi l'information disponible à un plus large public. Par ailleurs, ces documents sont également disponibles en version électronique sur le site de l'Etat à l'adresse www.ne.ch/stat.

Comptes des communes harmonisés sous forme de fiches

S'agissant des communes, l'Etat leur met à disposition une fiche récapitulative par commune regroupant les données fiscales, financières et les indicateurs financiers.

Composées de graphiques, de cartes et de commentaires, ces fiches sont toutes strictement identiques dans leur conception et leur structure et comportent des chiffres entièrement harmonisés. Elles présentent ainsi pour chaque commune une vision de sa situation financière et fiscale propre et offrent une mise en perspective par rapport aux autres communes. Enfin, la comparaison des données entre communes est rendue nettement plus facile.

Disponibles sur internet sur www.ne.ch/stat ces fiches seront d'une grande utilité tant pour les membres des autorités communales que pour le grand public.

Pour de plus amples renseignements:

Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du DJSF, tél. 032 889 64 00.

Nicolas Gigandet, chef du Service financier, tél. 032 889 64 10.

Pierre Leu, chef du service des communes, tél. 032 889 66 50.

Gérard Geiser, chef de l'Office de la statistique, tél. 032 889 68 20.

Neuchâtel, le 25 mars 2010